

## POINT FOURRAGES

Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

15/07/2020

N°26

### Fourrages

#### Quelles dérobées implanter en fin d'été ?

Les implantations de dérobées évoquées dans le numéro 23 du point fourrages vont devenir risquées à partir de la deuxième quinzaine de juillet en cas de gelées précoces, courant septembre. S'il est trop tard pour semer certaines espèces (moha, sorgho, millet, maïs) d'autres cultures, non gélives, peuvent être cultivées en fin d'été afin de pallier les éventuels déficits fourragers.

- **Colza fourrager** : à semer à partir de début août, à une densité comprise entre 6 et 8 kg/ha. Exploitation uniquement par le pâturage Il est possible d'associer le colza fourrager à un ray-grass italien (4 kg de colza + 15 kg de RGI).
- **Ray-grass italien alternatif** : en pur (20 kg/ha pour les variétés diploïdes, 25 kg/ha pour les variétés tétraploïdes) ou associé à un trèfle incarnat (15 kg de RGI + 12 kg de trèfle). Pour obtenir un maximum de rendement à l'automne, choisir des variétés très alternatives (= à épiaison rapide). Ne pas l'implanter trop tôt (plutôt après mi-août) car sensible à la chaleur et au manque d'eau. Utilisation possible en fauche ou pâturage.
- **Avoine de printemps** : exploitation préférentiellement en fauche, pâturage possible. Peut-être semée en pur (90 kg/ha) ou associée à de la vesce (50 kg d'avoine + 40 kg de vesce). C'est une céréale facile à implanter, qui pousse rapidement et concurrence ainsi les adventices.

i

Semer une dérobée, c'est faire un pari avec la météo ! Malgré une réussite aléatoire et très dépendante des conditions météorologiques de la fin d'été, il est nécessaire de soigner l'implantation de ces cultures : une préparation du sol est nécessaire (à minima un faux-semis, voir un labour si besoin) afin de limiter la concurrence des adventices. Une fertilisation peut aussi être nécessaire dans certaines situations.

 **Les conseillers élevage**  
03 86 93 40 60  
elevage@nievre.chambagri.fr

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE  
Avec le soutien financier  
du conseil d'orientation agricole et rural

Avec le soutien financier